

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports (DRT)  
Service Entretien, Exploitation et Sécurité (SEES)

N° 3e/05-08

**Service consulté**

DCP/DIF

**Routes Départementales**

**Marchés à bons de commande relatifs aux travaux de chaussée  
et ouvrages divers sur les routes départementales du Haut-Rhin**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en concurrence de marchés relatifs aux travaux de chaussée et ouvrages divers sur les routes départementales pour 2009 et leur reconduction par voie expresse pour 2010, 2011 et 2012.*

Les travaux de chaussée et ouvrages divers font actuellement l'objet de marchés à bons de commande. Ces marchés arriveront à échéance en fin d'année 2008.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à partir de l'année 2009, il est proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à passer un nouveau marché à lots pour l'année 2009 et reconductible trois fois par voie expresse, soit pour 2010, 2011 et 2012, répartis comme suit :

- Lot n° 1 – Unité Routière d'Altkirch.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 225 000 € T.T.C.

Le montant maximum serait fixé annuellement à : 900 000 € T.T.C.

- Lot n° 2 – Unité Routière de Colmar.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 300 000 € T.T.C.

Le montant maximum serait fixé annuellement à : 1 200 000 € T.T.C.

- Lot n° 3 – Unité Routière de Guebwiller.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 150 000 € T.T.C.

Le montant maximum serait fixé annuellement à : 600 000 € T.T.C.

- Lot n° 4 – Unité Routière de Mulhouse.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 150 000 € T.T.C.  
Le montant maximum serait fixé annuellement à : 600 000 € T.T.C.

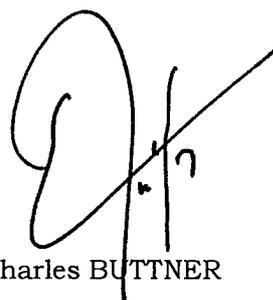
- Lot n° 3 – Unité Routière de Thann.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 150 000 € T.T.C.  
Le montant maximum serait fixé annuellement à : 600 000 € T.T.C.

Je vous prie de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de cette opération et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires, ainsi que tout document s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés requis conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- approuver l'affectation annuelle des crédits nécessaires de 975 000 € T.T.C. minimum à 3 900 000 € T.T.C. maximum sur l'exercice 2009, ainsi que sur les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- approuver les prélèvements annuels des crédits de paiement nécessaires sur le chapitre 011 – nature 61523 - fonction 62 du budget départemental pour les travaux de chaussée et ouvrages divers, sous réserve du vote des crédits nécessaires, chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER